

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-048	ARCHIVES DE LA FRUITIERE - CONVENTION DE TRANSFERT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA HAUTE-SAVOIE – FONDS PRIVE
---------------------	-------------------	---

Session du :	3ème trimestre 2024
Séance du :	01 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Philippe LANGANNÉ

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO	X		
Ludovic MONDONGO	X			Jérôme CHAMOSSET		X	
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Vanessa LEBAILLY	X		
Carole BERNIGAUD	X			Grégoire BALLANSAT	X		
Éric FRULLINO	X			Luc DUBOIS	X		
Yolande BAUDIN	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Philippe LANGANNE	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Gérard FLUTTAZ		X	Isabelle PACHECO	Séverine CARTIER	X		
Jean-Claude PERCEVAL	X			Corinne BRUCHE		X	Jean-Marc STEDILE
Christine PEPIN	X			David DEVULDER		X	Séverine CARTIER
Alain GIMENEZ		X	Karine FALCONNAT	Marina RABATEL	X		
Roger DALLEVET	X			Fabien MONTAGNON	X		
Pierre AGERON	X						

VU le Code général des collectivités territoriales, articles notamment L.1421-1 et L.1421-2 et L.2321-1 et L.2321-2,

VU le Code du patrimoine, en particulier dans ses articles L.212-6 à L.212-14, R.212-1 à R.212-4 et R.212-49 à R.212-62,

VU l'obligation faites aux communes d'assurer la gestion des archives

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la pérennité du fonds privé « Archives de l'ancienne fruitière de Sillingy » confié à la commune de Sillingy,

Mairie de Sillingy



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-048	ARCHIVES DE LA FRUITIÈRE - CONVENTION DE TRANSFERT AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-SAVOIE – FONDS PRIVE
---------------------	-------------------	---

ENTENDU le rapport de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire, selon lequel :

La commune de Sillingy est dépositaire des archives de l'ancienne fruitière de Sillingy.

A l'occasion de l'inauguration du magasin de producteur le 16 décembre 2023, la commune a réalisé plusieurs Roll-up mettant en valeur certains documents retraçant l'historique de la fruitière.

Aussi, le service de l'administration générale a fait le constat, lors de la réalisation de ces visuels, de la nécessité d'engager des travaux importants de restauration de nombreux documents (affiches, feuillets, carnets...).

Interpellé sur ce dossier, le service des archives départementales de la Haute-Savoie a proposé à la commune de prendre en charge ces documents pour les restaurer, les conserver, les mettre à disposition du public en salle de lecture et par voie numérique

➤ **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **De décider le dépôt du fonds privé « Archives de l'ancienne fruitière de Sillingy » aux archives départementales, la commune restant propriétaire des documents déposés,**
- **D'autoriser monsieur le Maire à signer une convention avec les archives départementales de Haute-Savoie fixant l'étendue et les modalités de ce dépôt.**

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-048	ARCHIVES DE LA FRUITIERE - CONVENTION DE TRANSFERT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA HAUTE-SAVOIE – FONDS PRIVE
--------------	------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
-------------------	--------	-------------------	----	------------------	----

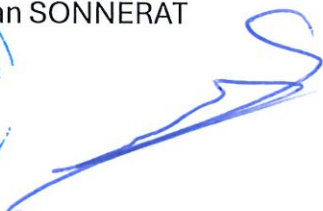
POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
28	0	0

DÉCIDE le dépôt du fonds privé « Archives de l'ancienne fruitière de Sillingy » aux archives départementales, la commune restant propriétaire des documents déposés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec les archives départementales de Haute-Savoie fixant l'étendue et les modalités de ce dépôt.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les, jour, mois et an susdits.

Le MAIRE
Yvan SONNERAT



Le secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 04 juillet 2024

De sa mise en ligne le : 04 juillet 2024

Mairie de Sillingy

